

Une étude pour le Sénat propose une définition extensive des délocalisations

Commandée par la commission des Finances du Sénat et réalisée par le cabinet Katalyse, une étude chiffre à 202.000 le nombre d'emplois qui seront détruits ou ne seront pas créés entre 2006 et 2010 en France dans le secteur des services, du fait des délocalisations. Outre les transferts d'activité à l'étranger et les délocalisations qui passent d'abord par une externalisation, l'étude estime que « la localisation d'activités à l'étranger alors qu'elles auraient pu l'être en France » relève également du phénomène des délocalisations. Elle constitue alors 80 % des 202.000 pertes d'emploi estimées. Elles auraient lieu en priorité dans les services aux entreprises (90.000), dans l'informatique (37.000) et dans la recherche-développement (20.000). Elles représentent 22 % des créations d'emplois salariés ces cinq dernières années.